

Déviation de l'antenne de gaz naturel de CAVAILLON

à CAUMONT (84) - AP.RE1.0045

ADDENDUM

Suite à la consultation administrative des services, les modifications suivantes ont été apportées au dossier.

Modification de l'Etude d'impact environnemental – Pièce 6

Précisions apportées sur les points suivants :

- Ressources en eau et assainissement – modalités de traitement des eaux :
 - o Page 46 § 3.4.1.7.4
 - o Page 130 § 5.3.1.4.2
 - o Page 180 § 5.8.1

- Ressources en eau et assainissement – compatibilité avec le SDAGE 2016-2021 vérifiée :
 - o Page 58 § 4.2.5.1.1
 - o Page 200 § 7.2.2.1

- Evaluation des incidences Natura 2000 – période à respecter pour le débroussaillage mécanique en phase exploitation :
 - o Page 187 – tableau - mesures de réduction (MR06)

- Evaluation des incidences Natura 2000 – Devenir des tronçons hors service :
 - o Page 173 § 5.5.1

- Rivières – La présence de remblais ne sera que temporaire et ne constituera pas un obstacle à l'écoulement des crues :
 - o Page 20 § 2.3.7 – 3.2.2.0
 - o Page 65 § 4.2.6.1
 - o Page 180 § 5.8.1

Modification des références réglementaires – Pièce 9

Le décret n°2015-1823 du 30 décembre 2015 relatif à la codification de la partie réglementaire du code de l'énergie amène l'abrogation de nombreux décrets relatifs à l'énergie, dont le décret n°2012-615 du 2 mai 2012 relatif à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Les dispositions réglementaires concernées sont codifiées dans le code de l'environnement, notamment le chapitre IV du titre Ier du livre II et les chapitres IV et V du titre V du livre V ainsi que dans le code de l'énergie, notamment les chapitres Ier du titre II du livre Ier et du titre III du livre IV.

Le 29/11/2016